

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 23 novembre 2020

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-troisième jour du mois de novembre deux mille vingt à dix-huit heures, par visioconférence et au 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2020-07-59

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 novembre 2020, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 5.1 intitulée :

« Gestion du capital humain

Fin du lien d'emploi d'un membre du personnel »

ainsi que par l'ajout de l'affaire suivante :

« Approvisionnement

Attribution du contrat pour le support et la maintenance des systèmes téléphoniques Mitel

Document d'aide à la décision APP-2020-169 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-60

Période de questions

Personne n'assiste à la séance. Les questions soumises par 11 personnes, par le biais du formulaire disponible en ligne sur le site Internet de la Ville, ont été lues par la greffière et le maire y a répondu.

CV-2020-07-61

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 9 novembre 2020, avec modification à la résolution CV-2020-07-45 « Avis de motion du Règlement RV-2020-20-73 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement et dépôt du projet de règlement » par l'ajout, au premier alinéa, des mots « Ce règlement a pour objet de retirer toute référence au projet de SRB, de décrire le projet de requalification du boulevard Guillaume-Couture et de la route des Rivières, d'agrandir une affectation consolidation urbaine dans le secteur de la rue Saint-Omer, et d'inclure au document complémentaire une ligne d'implantation pour l'application de la marge de recul avant des bâtiments principaux en bordure du tracé du projet de transport en commun à haut niveau de service. » après les mots « tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-073. ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-62

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de membres du conseil de la Ville

La déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville Janet Jones, Karine Lavertu et Mario Fortier est déposé.

CV-2020-07-63

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 2, 3, 9 et 10 novembre 2020

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 2, 3, 9 et 10 novembre 2020 est déposé.

CV-2020-07-64

Calendrier des séances ordinaires du comité exécutif pour l'année 2021 [Document d'aide à la décision GRE-2020-036-R-1](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du comité exécutif pour l'année 2021, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2020-036-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-65

Calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2021
[Document d'aide à la décision GRE-2020-037-R-1](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2021 aux dates et heures indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2020-037-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-66

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2020
[Document d'aide à la décision GRE-2020-041](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2020, est déposé, à titre d'information.

CV-2020-07-67

Adoption du budget 2021 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière
[Document d'aide à la décision ENV-MR-2020-004](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'adopter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière pour l'année 2021, telles qu'elles ont été adoptées par son conseil d'administration par sa résolution 56-20.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-68

Affectation du fruit de la vente de véhicules et d'équipements pour l'encan du 7 novembre 2020
[Document d'aide à la décision INF-EM-2020-013](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones

D'affecter le fruit de la vente des véhicules et d'équipements pour des dépenses d'immobilisations, en remplacement de véhicules ou d'équipements, afin de réduire les coûts d'entretien en mécanique et améliorer la flotte.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-69

Reddition de comptes sur l'an 2 (2019) du Schéma de couverture de risques de deuxième génération 2018-2022 en sécurité incendie de la Ville

[Document d'aide à la décision INC-2020-015](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

D'adopter la *Reddition de comptes sur l'an 2 (2019) du Schéma de couvertures de risques de deuxième génération 2018-2022 en sécurité incendie de la Ville*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2020-015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-70

Modification de la résolution CV-2018-02-30 « Modification du mandat du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation de la Ville et abrogation de la résolution CV-2016-10-32 « Abrogation de la résolution CV-2009-07-90 « Création du comité de sécurité publique de la Ville » et création d'un nouveau comité de sécurité publique de la Ville » » et désignation de membres de ce comité

[Document d'aide à la décision INC-2020-013-R-2](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

De modifier la résolution CV-2018-02-30 « Modification du mandat du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation de la Ville » abrogation de la résolution CV-2016-10-32, abrogation de la résolution CV-2009-07-90 « Création du comité de sécurité publique de la Ville » et création d'un nouveau comité de sécurité publique de la Ville » selon le mandat, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2020-013-R-2.

De désigner en conséquence les membres du conseil de la Ville suivants à titre de membres du comité sur la sécurité publique et la circulation :

- madame Isabelle Demers;
- madame Janet Jones;
- madame Amélie Landry;
- madame Karine Lavertu.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-71

Composition d'un comité *ad hoc* relatif au choix de l'œuvre d'art public dans le projet de construction d'un chalet de service au parc de la Rivière-Étchemin

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2020-014](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'approuver la liste des membres proposés pour la composition d'un comité *ad hoc* relatif au choix de l'œuvre d'art public dans le cadre de la réalisation du projet de construction d'un chalet de service au parc de la Rivière Étchemin, tels qu'ils sont indiqués à la fiche de prise de décision DVC-ART-2020-014, et de désigner le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin, à titre de représentant des usagères et usagers de la Ville au sein de ce comité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-72

Demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale du ministère de la Famille*

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2020-021](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière du projet *Accueil des enfants ayant complété la maternelle 4 ans au camp de jour de la Ville de Lévis* au montant de 15 000 \$ dans le cadre du *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale* du ministère de la Famille.

D'autoriser les crédits additionnels totalisant 15 000 \$, sur réception d'une réponse favorable du ministère de la Famille, dans le cadre du *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale*, tel qu'il est mentionné à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2020-021.

De désigner madame Mireille Landry, coordonnatrice en développement social et communautaire à la Direction de la vie communautaire, à titre de mandataire autorisée de la Ville pour le suivi de la demande.

De désigner madame Barbra Tremblay, chef du Service du développement social et communautaire de la Direction de la vie communautaire, à titre de représentante autorisée de la Ville et de l'autoriser en conséquence à signer tout document relatif à cette demande, incluant la convention d'aide financière, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-73

Bourses aux athlètes ambassadeurs de Lévis

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2020-020](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'accepter les recommandations du comité d'évaluation relativement aux
Bourses aux athlètes ambassadeurs de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-74

Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à l'intention des municipalités

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2020-026](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière de 125 000 \$ pour un projet totalisant 250 000 \$, dont 50 % est assumé par la Ville, dans le cadre du *Programme d'appui aux collectivités* du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à l'intention des municipalités, tel qu'il est mentionné dans la fiche de prise de décision DVC-DSC-2020-016.

De désigner madame Barbra Tremblay, chef du Service du développement social et communautaire de la Direction de la vie communautaire, à titre de représentante autorisée de la Ville et de l'autoriser en conséquence à signer les documents relatifs au dépôt de cette demande et à assurer tous les autres suivis administratifs requis auprès de ce ministère.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-75

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation autre qu'agricole soit l'exploitation d'une sablière sur une partie du lot 2 849 041 du cadastre du Québec (chemin de la Savane, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-061](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation autre qu'agricole soit l'exploitation d'une sablière, des activités accessoires ou complémentaires à l'exploitation d'une sablière ainsi que le réaménagement d'une sablière sur une partie du lot 2 849 041 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-76

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie des lots 1 965 000 et 1 965 001 du cadastre du Québec (1717 chemin Craig, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-021](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie des lots 1 965 000 et 1 965 001 du cadastre du Québec, afin d'agrandir la superficie de la propriété du 1738, chemin Craig (secteur Saint-Nicolas), sans que celle-ci n'excède 5 000 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-77

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture soit des travaux de remblai d'une ancienne carrière sur une partie du lot 1 963 899 du cadastre du Québec (1060, chemin Vire-Crêpes, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-115](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit des travaux de remblai pour la réhabilitation d'une ancienne carrière d'une superficie d'environ 1,1 hectare sur une partie du lot 1 963 899 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-78

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit le déplacement et l'agrandissement d'un droit acquis

sur une partie du lot 2 059 711 du cadastre du Québec (440 chemin Harlaka, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-119](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit le déplacement et l'agrandissement d'un droit acquis afin de permettre la construction d'une résidence, d'une installation septique et l'aménagement d'un chemin d'accès sur une partie du lot 2 059 711 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-79

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie des lots 2 059 611 et 2 059 613 du cadastre du Québec (chemin des Sables, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-128](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit des travaux de remblai visant la réhabilitation agricole d'une superficie d'environ 22 hectares correspondant à une ancienne sablière, sur une partie des lots 2 059 611 et 2 059 613 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-80

Prononcé de la décision de l'appel de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (lot 3 943 954 du cadastre du Québec, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-033](#)

ATTENDU le dépôt d'une demande de démolition pour un immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville, et correspondant au lot 3 943 954 du cadastre de Québec) ;

ATTENDU le projet de programme préliminaire de remplacement du sol dégagé déposé avec cette demande de démolition;

ATTENDU qu’aucun avis d’opposition n’a été reçu par la Ville à la suite de la publication de l’avis public;

ATTENDU la décision du comité de démolition rendue le 16 décembre 2019 refusant la démolition de la résidence;

ATTENDU QUE le requérant a présenté des informations nouvelles dans cette demande de démolition lors de l’audition de l’appel devant le conseil de Ville le 26 octobre 2020;

ATTENDU QUE la résidence n’est pas de grande valeur patrimoniale;

ATTENDU QUE le requérant a démontré avec des pièces justificatives le piètre état physique du bâtiment résultant, notamment, de plusieurs problèmes de structure qui rendent difficile tout projet de réhabilitation ou de rénovation du bâtiment;

ATTENDU QUE les défauts identifiés dans le bâtiment sont le résultat de problèmes structuraux et non d’actes volontaires;

ATTENDU QUE des travaux correctifs importants seraient requis pour stabiliser ce bâtiment;

ATTENDU le dépôt d’un projet de remplacement révisé et dont l’orientation du bâtiment a été modifiée, lequel s’intègre davantage dans la trame bâtie environnante;

ATTENDU QUE le requérant a modifié le projet de remplacement en réorientant la façade de l’immeuble sur la rue René-Lavertu, offrant ainsi plus de dégagement à la résidence située au 3510-3512, avenue Saint-Augustin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et qui est de grande valeur patrimoniale;

ATTENDU QUE le projet préliminaire de remplacement du sol dégagé dans le cadre de cette demande de démolition est conforme aux règlements municipaux en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville a tenu compte des critères prévus à l’article 148.0.10 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, dont notamment l’état des immeubles, la détérioration de l’apparence architecturale, du caractère esthétique ou de la qualité de vie du voisinage, le coût de la restauration et l’utilisation projetée du sol dégagé;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville a tenu compte de l’ensemble des commentaires formulés tant devant le comité de démolition qu’en appel devant lui;

ATTENDU QUE la demande respecte les critères du *Règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d’immeubles*;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville est convaincu de l’opportunité de la démolition de cet immeuble compte tenu de l’intérêt public et de l’analyse des documents pertinents;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'autoriser la demande de démolition de l'immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville), et correspondant au lot 3 943 954 du cadastre de Québec, pour les motifs énoncés à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2020-033.

D'approuver le projet préliminaire de remplacement du sol dégagé dans le cadre de cette demande de démolition.

D'assujettir cette autorisation au respect des conditions suivantes :

1. que le projet de remplacement soit réalisé conformément au projet préliminaire de remplacement du sol dégagé approuvé par la présente;
2. qu'une garantie monétaire conforme à l'article 21 du *Règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d'immeubles* soit fournie préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour assurer le respect des conditions ci-énoncées;
3. que les travaux de démolition soient complétés à l'intérieur d'un délai maximal de trente jours après le début des travaux;
4. que toute dalle ou tout morceau de béton, trottoir, asphalte et mur de soutènement soient enlevés et non enfouis sur le site;
5. que le terrain laissé vacant en attendant la réalisation du projet de remplacement soit nivelé, gazonné et entretenu en conformité avec le *Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et les animaux*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-81

Dépôt du rapport du président des séances du comité consultatif agricole des 16 juin et 5 août 2020

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-136](#)

Le rapport du président des séances du comité consultatif agricole tenues les 16 juin et 5 août 2020, est déposé, à titre d'information.

CV-2020-07-82

Choix du récipiendaire du prix *Ville de Lévis* 2020

[Document d'aide à la décision DEV-2020-112](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones

De confirmer le choix du récipiendaire du prix *Ville de Lévis*, suivant la recommandation formulée à l'alternative 1.a) de la fiche de prise de décision DEV-2020-112.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-83

Attribution du contrat pour la fourniture et le transport d'enrobé bitumineux tiède

[Document d'aide à la décision APP-2020-172](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'attribuer le contrat pour la fourniture et le transport d'enrobé bitumineux tiède (appel d'offres 2020-50-99), à Tech-mix, division Bau-Val inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 208 760 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-84

Régularisation du titre de propriété de la rue Mère-Marie-Anne (lot 2 286 457 du cadastre du Québec, secteur Saint-Rédempteur)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-048](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'identifier l'assiette de la rue Mère-Marie-Anne (secteur Saint-Rédempteur) correspondant au lot 2 286 457 du cadastre du Québec, telle qu'elle est illustrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2020-048, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette rue.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-85

Régularisation du titre de propriété de la rue Luc-Lacourcière (lot 2 061 718 du cadastre du Québec, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-049](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'identifier l'assiette de la rue Luc-Lacourcière (secteur Pintendre) correspondant au lot 2 061 718 du cadastre du Québec, telle qu'elle est illustrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2020-049, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à

publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette rue.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-86

Attribution du contrat pour la fourniture de services techniques relatifs à l'exploitation et la maintenance des ouvrages d'assainissement des eaux usées

[Document d'aide à la décision APP-2020-185](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services techniques relatifs à l'exploitation et la maintenance des ouvrages d'assainissement des eaux usées (appel d'offres 2020-55-101), à Nordikeau inc., pour une dépense estimée à 518 760 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-87

Acquisition des lots 5 991 756 et 5 991 757 du cadastre du Québec (chemin du Quai, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-056](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'accepter la promesse de vente des lots 5 991 756 et 5 991 757 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2020-056, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à cette acquisition et à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-88

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone C0474 à même une partie de la zone H0532, rue de Bernières, secteur Saint-Nicolas) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-062](#)

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce

projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-062.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone C0474 à même une partie de la zone H0532.

CV-2020-07-89

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-76 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (modifications de la cartographie relative à l'hydrographie) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-108](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-76 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-108.

Ce règlement a pour objet :

- de modifier la carte 9 *Les cours d'eau* ainsi que la carte 24 *La protection des lacs, des cours d'eau et des plaines inondables* afin de :
 - ✓ supprimer un trait représentant un cours d'eau sans nom situé au nord de la rue de la Flore (secteur Saint-Nicolas);
 - ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau situé entre le chemin Vire-Crêpes et la rue Napoléon-Hébert (secteur Saint-Nicolas);
 - ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau sans nom situé au sud de la rue de la Coupe près de la limite du périmètre d'urbanisation (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville);
 - ✓ supprimer un trait représentant un cours d'eau situé au sud du chemin Ville-Marie (secteur Pintendre);
 - ✓ supprimer trois traits représentant les branches d'un cours d'eau sans nom, situés au sud du chemin Ville-Marie (secteur Pintendre);
- de modifier la carte 24 *La protection des lacs, des cours d'eau et des plaines inondables* afin de supprimer un polygone représentant un lac artificiel, situé à l'ouest de l'avenue Taniata, au sud du périmètre d'urbanisation (secteur Saint-Jean-Chrysostome);
- de modifier la carte 24.3 *La protection des lacs, des cours d'eau et des plaines inondables* afin de supprimer un trait représentant une portion d'un cours d'eau sans nom situé près de la rue de la Flore (secteur Saint-Nicolas);
- de modifier la carte 24.4 *La protection des lacs, des cours d'eau et des plaines inondables* afin de déplacer un trait représentant un cours d'eau sans nom situé au sud de la rue de la Coupe près de la limite du

périmètre d'urbanisation (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville).

CV-2020-07-90

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des groupes d'usages C1 commerce et service sensible au transport en commun et C9 commerce et service avec besoin mixte en transport, zone C2511, à proximité de la rue Christophe-Colomb et de la rue Charles-Rodrigue, secteur Lévis) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-127](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-127.

Ce règlement a pour objet d'autoriser les groupes d'usages C1 commerce et service sensible au transport en commun et C9 commerce et service avec besoin mixte en transport dans la zone C2511 et de prévoir les normes afférentes à ces groupes d'usages.

CV-2020-07-91

Adoption du Projet de règlement RV-2020-20-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone C0474 à même une partie de la zone H0532, rue de Bernières, secteur Saint-Nicolas) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-062](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Projet de règlement RV-2020-20-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-062.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à l'*Arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 2 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-92

Adoption du Projet de règlement RV-2020-20-76 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (modifications de la cartographie relative à l'hydrographie) et du document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-108](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Projet de règlement RV-2020-20-76 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-108.

D'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme de la Ville de Lévis, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à l'*Arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 2 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-93

Adoption du Projet de règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des groupes d'usages C1 commerce et service sensible au transport en commun et C9 commerce et service avec besoin mixte en transport, zone C2511, à proximité de la rue Christophe-Colomb et de la rue Charles-Rodrigue, secteur Lévis) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-127](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Projet de règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-127.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à l'*Arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 2 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Karine Laflamme divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant l'adoption du Règlement RV-2020-20-74 de contrôle intérimaire instaurant une « ligne d'implantation » en bordure d'un projet de requalification du boulevard Guillaume-Couture et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2020-07-94

Adoption du Règlement RV-2020-20-74 de contrôle intérimaire instaurant une « ligne d'implantation » en bordure d'un projet de requalification du boulevard Guillaume-Couture

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-073](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-74 de contrôle intérimaire instaurant une « ligne d'implantation » en bordure d'un projet de requalification du boulevard Guillaume-Couture a pour objet de localiser une ligne d'implantation aux fins de l'application de la marge de recul avant pour les bâtiments principaux en bordure du tracé du projet de transport en commun à haut niveau de service, de même que de substituer la ligne d'implantation à la ligne avant pour la construction le long des tronçons 2, 3 et 9, soit la Phase 1 et de prévoir :

- de substituer la ligne d'implantation, identifiée sur la cartographie afférente, à la ligne avant aux fins de l'application de la marge de recul avant des bâtiments principaux en bordure du tracé du projet de transport en commun à haut niveau de service;
- de substituer la ligne d'implantation, identifiée sur la cartographie afférente, à la ligne avant aux fins d'implantations de toute nouvelle construction ou tout agrandissement d'une construction le long des tronçons 2, 3 et 9 de la Phase 1 du projet de transport en commun à haut niveau de service, également identifiés sur la cartographie jointe, à l'exception des constructions suivantes :
 1. Une allée de circulation automobile, cyclable ou piétonne;
 2. Un abri, incluant un abri d'hiver;
 3. Un abribus;
 4. Un auvent;
 5. Une clôture;
 6. Un élément de mobilier urbain;
 7. Une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2020-20-74 de contrôle intérimaire instaurant une « ligne d'implantation » en bordure d'un projet de requalification du boulevard Guillaume-Couture.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-95

Rapport sur la consultation écrite et adoption du Règlement RV-2020-20-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (*Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lauzon*)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-133](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme a pour objet d'ajouter au Plan d'urbanisme le *Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lauzon*, afin de préciser les orientations, les objectifs, certaines règles de zonage, le type des voies de circulation, des projets d'aménagement ainsi que le plan d'action ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, décrétée par le conseil de la Ville conformément à l'*Arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 4 juillet 2020, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-133.

D'adopter le Règlement RV-2020-20-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-05-07.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-96

Attribution du contrat pour le support et la maintenance des systèmes téléphoniques Mitel

[Document d'aide à la décision APP-2020-169](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat pour le support et la maintenance des systèmes téléphoniques Mitel (appel d'offres 2020-50-76), à Incotel-Isq inc., au prix estimé négocié de 485 887,66 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-97

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2020-07-98

Félicitations à madame Valérie Garneau

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Valérie Garneau pour avoir reçu la médaille de l'Assemblée nationale de la part de monsieur François Paradis, député de Lévis, pour son parcours professionnel et pour son engagement indéfectible dans de nombreux organismes et fondations de notre communauté lévisienne, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-07-99

Félicitations au Service d'entraide de Pintendre

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le Service d'entraide de Pintendre pour l'organisation de l'atelier *Le récit de la vie*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-08-00

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 19 heures 06, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
